



L'Association des Directeurs de Maisons de Repos

vous invite à la journée de formation

« BOOSTEZ vos animations ! »

Le **jeudi 9 octobre 2025** au CEME – rue des Français 147 à 6020 Charleroi

PROGRAMME :

08h00' : Accueil des participants.

09h00' précises : Mot de bienvenue par le président de l'ADMR et présentation de la journée.

09h15' : « **Animations, projet de vie et formations en France** » par Pascal Champvert, ex-président de l'Ad Pa, Association des Directeurs au service des Personnes Âgées en France.

10h00' – 10h30' : Pause-café et visite des stands

10h30' : « **Animer ou occuper ? ... Plus qu'un choix !** » par Patricia Fontaine, Psychologue en gériatrie, thérapeute familiale et systémique, formatrice au sein de l'Asbl « Bien Vieillir », ...

11h15' : « **Des activités pour nos aînés ? ... Oui ! Mais pas n'importe lesquelles !** » par Stéphane Adam, Professeur de Psychologie du vieillissement à ULiège, Chercheur, Co-Fondateur du réseau Ly-Age (Live Your Age), ...

12h00' : Table ronde – Échanges avec la salle

12h30' – 14h00' : Buffet froid & buffet de desserts dans les stands

14h00' : Partage d'expériences – **Présentation, par les participants, des projets inscrits au concours Anim'Awards 2025**

15h00' : Questions réponses – Échanges avec la salle

15h30' : « **Anim'Awards 2025** », remise des prix aux lauréats 2025 par l'Organe d'administration de l'ADMR.

16h00' : Verre de l'amitié et remise des attestations de présence.



Prix : 110 € (directeur non membre) ou 80 € (directeur membre) ou 80€ (autres fonctions). La somme est à verser au compte n° BE52 0682 0594 8609 de « ADMR asbl – Sambreville », en indiquant **le(s) nom(s) du ou des participant(s)** et non celui de l'institution.

Inscription uniquement via le site internet <https://admr-asbl.be/agenda> : dans l'onglet « agenda ». Pour vous inscrire, vous devez créer un compte sur le site.

Demande d'accréditation introduite auprès de l'AViQ et de Iriscare. Date limite des inscriptions le vendredi 3 octobre 2025. En cas de désistement après le lundi 6 octobre 2025, la totalité du montant de l'inscription sera due. L'inscription ne sera effective qu'après réception du paiement.